

Finances

REF : DAF2013044

Signataire : MP

Séance du Conseil Municipal du 19/12/2013

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Adoption du budget primitif 2014 de la commune (budget principal)

EXPOSE :

Le présent rapport de présentation du budget primitif pour 2014 (BP 2014) se compose de trois parties :

- *une synthèse des principales évolutions expliquant l'équilibre du budget 2014 (page 2) et son schéma d'équilibre (page 5) ;*
- *la présentation détaillée des évolutions concernant la section de fonctionnement (page 6) pour les recettes (page 6) puis les dépenses (page 15) ;*
- *la présentation détaillée des évolutions concernant la section d'investissement (page 28).*

I. EQUILIBRE DU BUDGET POUR 2014

1. La ville confirme son engagement pour le développement du service public avec 5 nouveaux équipements ou services et réalise des efforts de gestion importants sur les dépenses à périmètre constant pour limiter la dégradation de l'épargne brute malgré la faible augmentation des recettes

11. Hors recettes liées aux nouveaux équipements, les recettes de fonctionnement progressent moins vite que l'inflation (1,2 M€, 1,1%)

Après plusieurs années de forte dynamique des recettes de fonctionnement, elles progressent entre le budget primitif pour 2013 (BP 2013) et le budget primitif pour 2014 (BP 2014) de 3,7 M€ soit 3,1%. Cette progression se décompose entre :

- **1,2 M€ (1,1%) d'augmentations à périmètre constant, soit une progression inférieure à l'inflation prévisionnelle pour 2014 (1,3%).** Cette augmentation résulte principalement des évolutions suivantes :
 - o **l'augmentation de 920 k€ des recettes des fonds de « péréquation horizontale »**, c'est-à-dire le fonds de solidarité de la région Ile de France (FSRIF, +535 k€) et le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC, +385 k€) ;
 - o **la progression des recettes fiscales de 693 k€ (1,6 %)**, liée à la revalorisation forfaitaire des bases (0,9%) et à une prévision d'augmentation physique liée aux nouvelles constructions (0,7%) ;
 - o **la baisse de 200 k€ de la Dotation Globale de Fonctionnement**, résultant elle-même de la baisse de la dotation forfaitaire (850 k€) en partie compensée par l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (607 k€) et de la dotation nationale de péréquation (43 k€) ;
 - o **la baisse de 105 k€ des compensations fiscales.**

- **2,4 M€ (2%) d'augmentations s'expliquant par les nouveaux équipements ou services**, correspondant :
 - o **pour 1,8 M€ aux subventions pour les « temps d'activités périscolaires »**, qui proviennent pour 793 k€ de l'Etat (90 € par élève) et pour 404 k€ des Caisses d'Allocations Familiales (53 € par enfant présent) et pour 570 k€ aux remboursements partiels des rémunérations des emplois d'avenir ;
 - o **pour 171 k€ à l'augmentation des remboursements par l'Etat des rémunérations des emplois d'avenir** hors temps d'activités périscolaires ;
 - o **pour 482 k€ au produit des refacturations au budget annexe de la salle de spectacle l'Embarcadère des charges de personnel et des autres frais généraux.**

12. L'engagement de la ville pour le développement du service public s'est traduit par la création de 5 nouveaux équipements ou services qui expliquent l'essentiel de l'augmentation des dépenses de fonctionnement

Si les dépenses réelles de fonctionnement passent de 110,7 M€ à 116,5 M€ soit une progression de 5,8 M€ ou 5,3%, cela s'explique en grande partie par les nouveaux équipements ou services. Le budget 2014 montre en effet une volonté affirmée de renforcer l'action municipale dans les domaines suivants :

- **l'éducation avec les temps d'activités périscolaires et le nouveau groupe scolaire Taos Amrouche – Charlotte Delbo :**

Le nouveau groupe scolaire représente différents coûts pour la ville maintenant en année pleine : charges de personnel (565 k€ en année pleine), commandes de repas au SIRESCO, coûts de bâtiment (fluides, maintenance), subvention à Aubervacances Loisirs. Les effectifs supplémentaires accueillis dans l'école génèrent néanmoins de nouvelles recettes de cantines et de centres de loisirs.

Concernant les temps d'activités périscolaires, deux grandes modalités sont retenues pour l'organisation des deux séances hebdomadaires d'une heure trente pour chaque enfant : des séances assurées par des associations retenues dans le cadre d'un appel à projet ; des séances assurées par du personnel de la commune ou d'Aubervacances Loisirs. Les séances assurées par les associations ont fait l'objet de votes de subventions lors de différents conseils municipaux depuis le mois de septembre. Le budget de l'appel à projets pour l'année 2014 complète est fixé à 931 k€. Pour financer les séances assurées par Aubervacances Loisirs, une subvention spécifique de 615 k€ est attribuée à cette association.

- **l'emploi des jeunes avec les emplois d'avenir :**

Par délibérations du 21 février 2013 et du 27 juin 2013, le Conseil Municipal a voté l'ouverture de 82 postes d'emplois d'avenir. Ces contrats, d'une durée de trois ans, offrent à des jeunes l'opportunité d'une expérience professionnelle ainsi que d'une formation. Certains de ces emplois concernent les temps d'activités périscolaires pour une partie de leur temps de travail. La commune rémunère le jeune mais se voit rembourser environ les deux tiers de la charge. Au budget pour 2014 figurent ainsi 1 568 k€ de dépenses pour leur rémunération et en recettes une subvention de 1 061 k€.

- **la culture avec le nouveau complexe Conservatoire / Embarcadère :**

Le budget annexe de la salle de spectacle « L'Embarcadère » reçoit une subvention du budget principal couvrant son déficit. Cette subvention s'élève à 685 k€. Les autres dépenses (charges à caractère général et charges de personnel) font l'objet de refacturations au budget annexe et donc d'inscriptions équivalentes en dépenses et en recettes pour le budget principal.

- **la sécurité et la tranquillité publique avec les médiateurs de nuit :**

Ce nouveau service appelé « Aubermédiation » est géré par un groupement d'intérêt public. La commune a réussi à obtenir deux tiers de cofinancements par ses partenaires et ne contribue ainsi que pour 213 k€ en année pleine sur un budget de quelque 600 k€.

Pour le restant des dépenses, des efforts importants de maîtrise de l'évolution des charges sont réalisés. Hors nouveaux équipements, les charges à caractère général (chapitre 011) sont ainsi réduites de 446 k€ soit 2,5 % et le chapitre 65 est en baisse de 31 k€.

Au final, l'augmentation des dépenses (5,8 M€, 5,3 %) étant plus élevée que celle des recettes (3,7 M€, 3,1%), l'épargne brute est en repli, passant de 6 349 k€ à 4 162 k€.

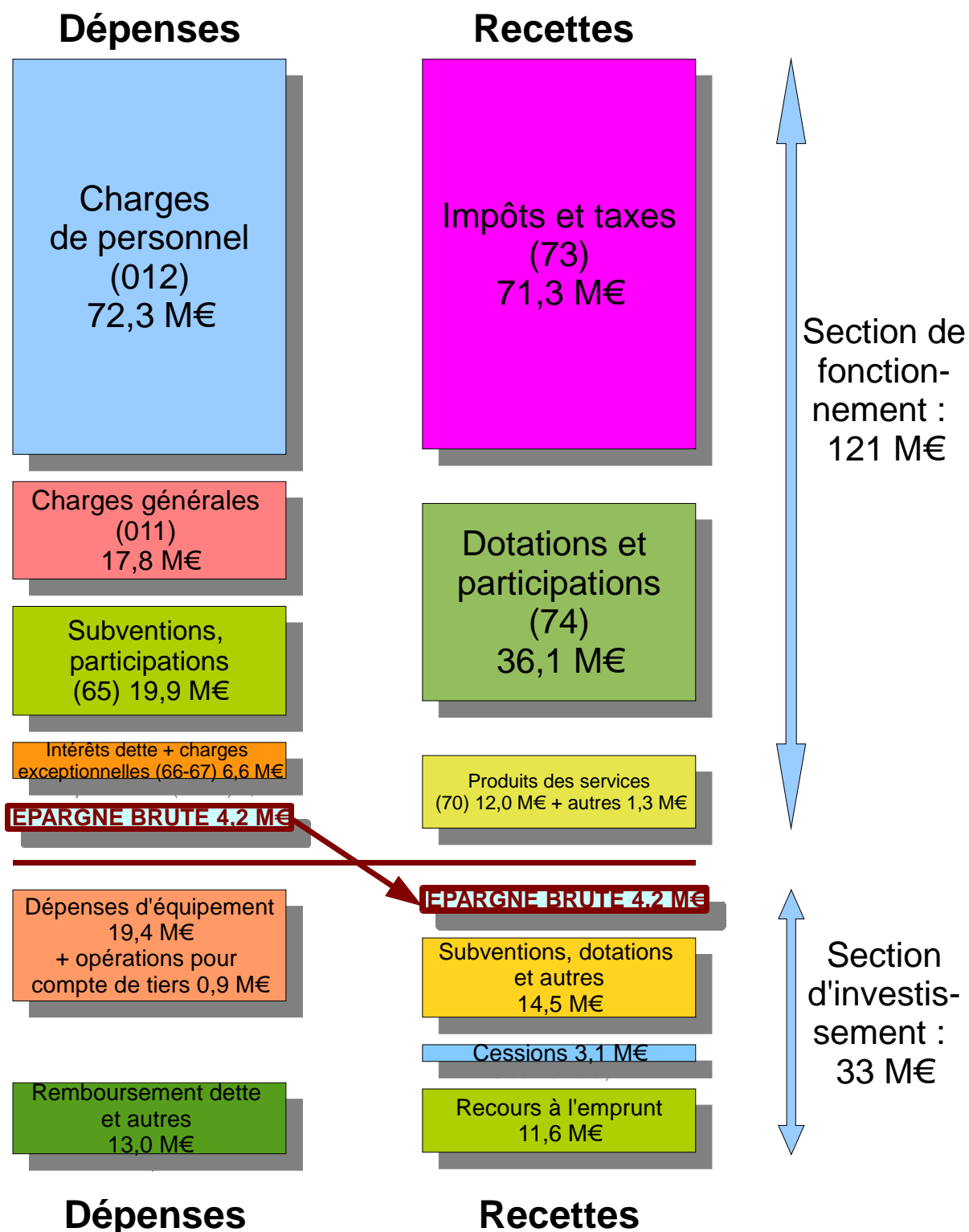
2. Le budget d'investissement 2014 a pour objectif d'une part de renforcer l'entretien du patrimoine existant et d'autre part de stabiliser l'encours de dette de la ville

Après trois années marquées par un effort d'investissement sans précédent dans des équipements nouveaux, le budget 2014 est réorienté vers l'entretien du patrimoine existant. Les crédits concernés passent ainsi de 2,3 M€ en 2013 à 4,0 M€ en 2014 (opérations 050 à 061).

Les autres grandes opérations d'équipement de l'exercice 2014 porteront sur l'équipement des écoles en classes informatiques mobiles (600 k€), le versement plusieurs subventions pour surcharge foncière votées ces derniers mois par le Conseil Municipal au terme des travaux (2,2 M€), la poursuite des acquisitions foncières en vue de la mise à disposition des terrains au Conseil Général pour le collège n°6 (1,7 M€), les travaux dans les locaux acquis au 61 rue Danielle Casanova pour y installer un « espace famille » (relais assistantes maternelles, ludothèque) (1,2 M€), les études pour le groupe scolaire Port Chemin Vert en vue d'une ouverture à la rentrée 2016 (1,3 M€) et la rénovation du stade André Karman (550 k€).

La moindre importance des dépenses d'équipement en 2014 (19,4 M€) comparé à 2013 (38,3 M€) permet de stabiliser l'encours de la dette : le budget affiche en effet un emprunt d'équilibre de 11,6 M€ contre un remboursement de capital des emprunts antérieurs de 12,0 M€.

Schéma d'équilibre du budget pour 2014



II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement progressent de 3,7 M€ soit 3,1 %, passant de 117,0 M€ à 120,7 M€

Chapitre	Libellé	BP 2013	BP 2014	Evolution
70	Produits des services	10 933 327	12 019 904	9,9 %
73	Impôts et taxes	69 930 070	71 332 093	2,0 %
74	Dotations et participations	34 744 983	36 112 167	3,9 %
013, 75, 76, 77	Autres recettes de fonctionnement	1 312 625	1 136 660	- 13,4 %
Total des recettes de fonctionnement		117 045 005	120 700 824	3,1 %

1.1. Les produits des services (chapitre 70)

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
70311	Concessions dans les cimetières	30 000	30 000	0,0%
7062	Tarifs culture	44 000	9 000	-79,5%
70631	Tarifs piscine	196 000	220 100	12,3%
7066	Tarifs des crèches, des repas des personnes âgées et des centres sociaux	769 270	730 775	-5,0%
7067	Tarifs péri-scolaires : restauration scolaires, leçons dirigées, classes de neige, CLM	2 482 073	2 647 363	6,7%
70841	Remboursement des frais de personnel du SSIDPAAH	5 626 578	6 252 627	11,1%
70872	Remboursement de frais les budgets annexes et régies municipales (SSIDPAAH)	729 939	954 328	30,7%
70876	Remboursements de frais par Plaine Commune (convention de mutualisation)	1 048 705	1 173 949	11,9%
70878	Remboursements par d'autres redevables	1 762	1 762	0,0%
7088	Autres produits d'activités annexes	5 000		-100,0%
Total 70 produits des services, du domaine et ventes		10 933 327	12 019 904	9,9 %

Le chapitre 70 comprend deux types de recettes : les recettes tarifaires et les remboursements de frais.

1.1.1. Les recettes tarifaires

7062 – Tarifs culture

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
7062	Tarifs culture	9 000	9 000	0,0 %

Comme les années passées, les recettes culturelles proviennent de deux sources :

- les recettes tarifaires de la carte culture sont prévues à 7 500 € pour un coût de 15 000 € ;
- la programmation jeune public (spectacles destinés au public scolaire) génère des recettes de 1 500 € auprès des familles pour un coût prévu en 2014 de 26 935 €.

Les tarifs d'entrée à l'Embarcadère sont imputés sur le budget annexe de la salle de spectacle.

70631 – Tarifs piscine + activité Tonus

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
70631	Tarifs piscine et tonus	194 000	220 100	13,5 %

Les recettes tarifaires de la piscine confirment d'année en année leur forte progression à grille constante. Les principales sources de recettes sont les billets d'entrée pour 135 000 € prévus, mais aussi l'aquagym pour 60 000 € et les locations pour 11 000 €.

La prévision de recettes tarifaires pour l'activité TONUS est de 2 600 € contre 2 000 € l'an passé.

7066 – Tarifs des crèches, des repas aux personnes âgées et des centres sociaux

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
7066	Tarifs « social » : crèches, repas, centres sociaux	769 270	730 755	- 5,0%

Les recettes tarifaires des repas aux personnes âgées portés à domicile sont réévaluées à la baisse, passant de 225 000 € à 180 000 €.

Les recettes des crèches progressent de 0,8%, passant de 539 920 € à 544 150 €. Les tarifs des crèches ne sont pas définis par la commune, mais par la Caisse d'Allocations Familiales – en contrepartie de la subvention qu'elle attribue.

Le reliquat des recettes de cet article concerne les participations des familles aux activités des centres sociaux, qui passent de 4 350 € à 6 625 €.

7067 – Tarifs péri-scolaires : restauration scolaires, leçons dirigées, classes de neige, centres de loisirs maternels

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
7067	Tarifs péri-scolaires : restauration scolaires, leçons dirigées, classes de neige, centre de loisirs maternels	2 482 073	2 647 363	6,7%

La forte augmentation des recettes prévues s'explique pour 2% par l'augmentation tarifaire votée pour chaque rentrée par le Conseil Municipal et pour 4,7% par l'augmentation de la fréquentation de ces services péri-scolaires. Ce dernier facteur, qui est donc largement dominant, provient d'une part de l'augmentation d'environ 3,5% des effectifs scolaires et d'autre part de l'augmentation de la fréquentation des cantines et des centres de loisirs constatée récemment.

1.1.2. Les remboursements de frais

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
70841	Remboursement des frais de personnel du CCAS, du CMS, de l'Embarcadère et du SSIDPAAH	5 625 578	6 252 627	11,1 %
70872	Remboursement des autres frais des budgets annexes : CMS, Embarcadère, SSIDPAAH	729 939	954 328	30,7 %
70876	Remboursements de frais par Plaine Commune (convention de mutualisation)	1 048 705	1 173 949	11,9 %
70878	Remboursements par d'autres redevables	1 762	1 762	0,0 %
7088	Autres produits d'activités annexes	5 000		- 100,0 %

Certaines dépenses du budget principal de la ville sont refacturées à trois types d'organismes :

- des budgets annexes au budget principal tout d'abord : il s'agit de services de la ville sans personnalité juridique indépendante, qui ont été séparés du budget principal pour mieux en suivre l'équilibre budgétaire. Sont dans cette situation le service de soins infirmiers à domicile pour les personnes âgées et les adultes handicapés (SSIDPAAH) et le Centre Municipal de santé, auxquels s'ajoutera pour 2014 la salle de spectacle l'Embarcadère ;
- des organismes à échelle communale mais avec une personnalité juridique propre : la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale ;
- la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune, dans le cadre de la convention de mutualisation.

Ces dépenses refacturées sont les mises à disposition de personnel mais aussi divers moyens généraux. L'augmentation des refacturations de dépenses de personnel s'explique pour 281 k€ par l'apparition de l'Embarcadère et pour 156 k€ par l'augmentation de l'activité du SSIDPAAH. L'augmentation des refacturations des autres frais des budgets annexes s'explique également pour l'essentiel par l'apparition de l'Embarcadère (201 k€ de frais refacturés).

1.2. Les impôts et taxes (chapitre 73)

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
73111	Taxes foncières et d'habitation	43 371 726	44 065 700	1,6 %
7321	Attribution de compensation	15 336 393	15 336 393	0,0 %
7322	Dotation solidarité communautaire	1 099 083	716 000	- 34,9 %
7324	Fonds de solidarité des communes de la région Ile de France (FSRIF)	5 802 868	6 338 000	9,2 %
7325	Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)	500 000	885 000	77,0%
7336	Droits de place		21 000	100,0 %
7337	Droits de stationnement	300 000	400 000	33,3 %
7351	Taxe sur l'électricité	1 100 000	1 150 000	4,5 %
7363	Impôt sur les spectacles	10 000	10 000	0,0 %
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	410 000	410 000	0,0 %
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	2 000 000	2 000 000	0,0 %
Total 73 impôts et taxes		69 930 070	71 332 093	2,0 %

Le chapitre 73 « impôts et taxes », qui représente presque 60% des recettes réelles de fonctionnement de la commune, regroupe :

- les principaux impôts prélevés par la commune : la taxe d'habitation et les taxes foncières ;
- d'autres impôts et taxes de moindre ampleur (droits de stationnement, taxe sur l'électricité, impôt sur les spectacles, taxe locale sur la publicité extérieure, droits de mutation sur les transactions immobilières) ;
- la fiscalité redistribuée par la Communauté d'Agglomération (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) et entre communes au niveau régional (FSRIF) ou national (FPIC).

73111 – Taxes d'habitation et foncières

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
73111	Taxes foncières et d'habitation	43 371 726	44 065 700	1,6 %

La prévision d'augmentation des bases fiscales à taux constants est plus faible pour 2014 que pour les années précédentes. En effet, **l'actualisation forfaitaire des bases introduite par le Parlement dans le projet de loi de finances s'élève pour l'instant à 0,9 %**. Habituellement, ce forfait d'actualisation dans la loi de finances correspondait au pourcentage de l'inflation prévisionnelle de l'année suivante. Pour 2014, l'inflation prévisionnelle est de 1,3%. Néanmoins, cette année, l'Assemblée Nationale a pour l'instant fait le choix de retenir l'inflation de l'année en cours (2013), c'est-à-dire 0,9 %. Le restant de l'augmentation prévue des bases fiscales, soit 0,7 %, correspond à l'augmentation physique prévisionnelle des bases, liée aux nouvelles constructions.

Fiscalité redistribuée communautaire : 7321 – Attribution de compensation, 7322 – dotation de solidarité communautaire

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
7321	Attribution de compensation	15 336 393	15 336 393	0,0 %
7322	Dotation solidarité communautaire	1 099 083	716 000	- 34,9 %

L'attribution de compensation reversée par la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune a été fixée pour correspondre à la différence entre :

- d'une part les ressources assurées à l'agglomération par le transfert de la taxe professionnelle (aujourd'hui contribution économique territoriale) ;
- d'autre part les charges supportées par l'agglomération au titre du transfert de compétences.

Le montant est figé depuis plusieurs années.

La dotation de solidarité communautaire devrait également rester stable, mais la Communauté d'Agglomération a décidé en 2013 de la diminuer d'un montant correspondant à l'augmentation du FPIC des villes. La commune conteste aussi bien la légitimité que la légalité de cette décision.

Fiscalité redistribuée par des fonds de péréquation : 7324 et 7325 – FSRIF et FPIC

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
7324	Fonds de solidarité des communes de la région Ile de France (FSRIF)	5 802 868	6 338 000	9,2 %
7325	Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)	500 000	885 000	77,0%

Le fonds de solidarité de la région Ile de France (FSRIF) poursuit l'augmentation prévue de son montant, à hauteur de 20 millions d'euros par an :

Année	2012	2013	2014	2015
Montant du fonds (en M€)	210	230	250	270

De 2013 à 2014, l'augmentation nationale est ainsi proche de 10%. Aubervilliers, 3^e bénéficiaire en montant du FSRIF après Sarcelles et Saint Denis, devrait même bénéficier d'une augmentation légèrement plus importante que la moyenne.

Le FPIC d'Aubervilliers devrait augmenter dans une proportion comparable à celle du fonds national. L'évolution de BP à BP est toutefois plus importante car la prévision au BP 2013 était nettement en dessous du montant notifié (591 k€).

Impôts et taxes divers : 7336 à 7381 – droits de place, droits de stationnement, taxe sur l'électricité, impôt sur les spectacles, taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), taxe additionnelle aux droits de mutation

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
7336	Droits de place		21 000	100,0 %
7337	Droits de stationnement	300 000	400 000	33,3 %
7351	Taxe sur l'électricité	1 100 000	1 150 000	4,5 %
7363	Impôt sur les spectacles	10 000	10 000	0,0 %
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	410 000	410 000	0,0 %
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	2 000 000	2 000 000	0,0 %

Des droits de place sur le marché du Montfort pourraient l'an prochain être directement perçus par la commune au terme du contrat de concession actuel. Les droits de stationnement correspondent aux droits perçus dans les horodateurs dans les zones de stationnement payant. La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) concerne les enseignes supérieures à 12 m² (ce qui permet d'exonérer le petit commerce), pré-enseignes et dispositifs publicitaires visibles d'une voie ouverte à la circulation publique. Les droits de mutation sont la part communale (1,2 %) du droit perçu sur le prix de chaque cession immobilière (5,09% au total avec la part départementale).

La prévision du montant de ces impôts divers est maintenu au même niveau que les années à deux exceptions : les droits de stationnement sont revus à la hausse après de moindres rentrées de recettes ces dernières années pour revenir progressivement au niveau de 2009 (470 k€) ; la taxe sur l'électricité connaît un certain dynamisme.

1.3. Les dotations et participations (chapitre 74)

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
7411	Dotation forfaitaire	15 194 317	14 345 000	- 5,6 %
74123	Dotation de solidarité urbaine	7 953 300	8 560 000	7,6 %
74127	Dotation nationale de péréquation	1 002 493	1 045 000	4,2 %
746	Dotation générale de décentralisation	316 600	316 600	0,0 %
74712	Participation emplois d'avenir	320 625	1 061 180	231,0 %
74718	Autres participations Etat (hors temps d'activités périscolaires pour 2014)	715 712	814 735	13,8 %
74718	Autres participations Etat (temps d'activités périscolaires)		793 080	100,0 %
7472	Participations région	238 745	114 295	- 52,1 %
7473	Participations département	1 815 698	1 611 451	- 11,2 %
74751	Participations Plaine Commune	319 750	317 750	- 0,6 %
7477	Participations budget communautaire et fonds structurels	6 875	6 875	0,0 %
7478	Participations autres organismes (hors temps d'activités périscolaires pour 2014)	3 642 161	3 574 976	-1,8 %
7478	Participations autres organismes (temps d'activités périscolaires)		404 471	100,0 %
748314	Dotation unique compensations spécifiques TP	694 820	560 829	- 19,3 %
74834	Etat – compensation exon. des taxes foncières	287 554	254 435	- 11,5 %
74835	Etat – compensation exon. des taxes d'habita.	1 236 333	1 298 502	5,0 %
748372	Dotation de développement urbain	1 000 000	1 000 000	0,0 %
7485	Dotation pour les titres sécurisés		30 180	100,0 %
Total 74 dotations et participations		34 744 983	36 112 167	3,9 %

L'augmentation de ce chapitre, en apparence importante, s'explique en fait en grande partie par les nouvelles recettes de l'Etat et de la CAF visant à financer les temps d'activités périscolaires. Si on les retire, l'augmentation n'est plus que de 0,5 %.

1.3.1. Une diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
7411	Dotation forfaitaire	15 194 317	14 345 000	- 5,6 %
74123	Dotation de solidarité urbaine (DSU)	7 953 300	8 560 000	7,6 %
74127	Dotation nationale de péréquation (DNP)	1 002 493	1 045 000	4,2 %
TOTAL dotation globale de fonctionnement		24 150 110	23 950 000	- 0,8 %

L'Etat a décidé de diminuer l'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 1,5 milliard d'euros. Cette diminution est répartie entre toutes les collectivités au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement et appliquée sur la dotation forfaitaire. Pour Aubervilliers, cela devrait représenter environ 850 k€ de diminution, en partie compensée par l'augmentation de la population.

Les deux autres composantes de la DGF de la commune sont deux dotations de péréquation verticale, la DSU et la DNP. Elles sont en augmentation moins forte que l'an passé.

Au total, la DGF devrait ainsi diminuer d'environ 200 k€.

1.3.2. La baisse des compensations fiscales

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
748314	Dotation unique compensations spécifiques TP	694 820	560 829	- 19,3 %
74834	Etat – compensation exon. des taxes foncières	287 554	254 435	- 11,5 %
74835	Etat – compensation exon. des taxes d'habita.	1 236 333	1 298 502	5,0 %

Les compensations d'exonérations fiscales décidées par l'Etat par le passé sur l'ancienne taxe professionnelle (DUS TP) et sur les taxes foncières (immeubles professionnels situés dans les zones franches urbaines, exonération les 15 premières années des logements sociaux) sont utilisées par l'Etat comme variables d'ajustement et ne sont donc plus compensées intégralement.

En revanche, la compensation des exonérations de taxe d'habitation des personnes âgées de condition modeste reste compensée intégralement et connaît un effet base positif.

1.3.3. Les participations / subventions de fonctionnement de l'agglomération, du département, de la région, de l'Etat, de l'Union Européenne, de la CAF et autres

La commune subit les décisions d'autres collectivités de diminuer leurs subventions à certains services publics :

- la région a supprimé sa subvention annuelle de 71 000 € pour le travail de la commune sur le saturnisme. Cette décision a été annoncée courant 2013 et appliquée dès la subvention 2012 qui n'avait jamais été versée ;
- le Conseil Général baisse de 16 % ses subventions de fonctionnement aux crèches : au lieu de 10 € par jour et par enfant, il n'accorde plus que 8,38 €. Pour Aubervilliers, cela représente 93 k€.

D'autres diminutions sont en revanche liées au rythme des projets subventionnés. Ainsi, le gros des subventions de la région pour l'agenda 21 de la commune ont été touchées, d'où leur diminution.

1.4. Les autres recettes de fonctionnement (chapitres 013, 75, 76, 77)

Ch./art.	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
013	Atténuations des charges	124 000	100 000	- 24,0%
6419	Remboursements sur rémunération du personnel	30 000	10 000	- 200,0 %
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et prévoyance	94 000	90 000	- 4,4 %
75	Autres produits de gestion courante	921 070	876 146	- 4,9 %
752	Revenus des immeubles	695 827	679 063	- 2,4 %
757	Excédents reversés par fermiers & concessionnaires	122 596	108 000	- 11,9 %
758	Produits divers de gestion courante	102 647	89 083	- 13,2 %
76	Produits financiers	131 625	94 514	- 28,2 %
76232	Rbt intérêts par gfp de rattachement	124 627	88 400	- 29,1 %
76238	Rbt intérêts par d'autres tiers	6 998	6 114	- 12,6 %
77	Produits exceptionnels	259 930	166 000	- 36,1 %
7788	Produits exceptionnels divers	259 930	166 000	- 36,1 %

2. Les dépenses de fonctionnement progressent de 5,8 M€ soit 5,3 %, passant de 110,7 M€ à 116,5 M€

		BP 2013	BP 2014	Evolution
011	Charges à caractère général	18 039 783	17 751 379	- 1,6 %
012	Personnel	68 432 492	72 212 233	5,5 %
65	Autres charges de gestion courante (subventions, participations, élus)	17 577 233	19 897 931	13,2 %
66	Charges financières	6 333 411	6 278 019	- 0,9 %
67	Charges exceptionnelles	313 490	399 723	27,5 %
Total des dépenses de fonctionnement		110 696 409	116 539 285	5,3 %

2.1. Chapitre 011 – charges à caractère général

	BP 2013	BP 2014	Evolution
Charges à périmètre constant	17 716 783	17 270 885	- 2,5%
Dépenses concernant le Conservatoire et l'Embarcadère sorties du chapitre	323 000		
Nouveaux équipements		480 494	
Total chapitre 011	18 039 783	17 751 379	- 1,6 %

Avec une diminution totale de 1,5 % malgré l'ouverture de nouveaux équipements et services, soit une diminution à périmètre constant de 2,5 %, le chapitre 011 fait l'objet d'un effort de gestion exceptionnel.

Deux types de dépenses pour 323 k€ étaient présentes au BP 2013 et ne le sont plus au BP 2014 :

- l'assurance dommage ouvrage du nouveau bâtiment Conservatoire – Embarcadère : il s'agit d'une dépense qui n'a lieu que l'année de l'ouverture du bâtiment et qui était estimée à 200 k€ au BP 2013 ;
- les dépenses diverses de l'Embarcadère, qui étaient estimées à 123 k€ au BP 2013 et qui sont à partir de 2014 placées sur un budget annexe.

A l'inverse, plusieurs nouveaux équipements ou services génèrent de nouveaux coûts :

- **149 k€ pour le nouveau complexe Conservatoire / Embarcadère rue Edouard Poisson** : 55 k€ de frais du nouveau bâtiment (maintenance, fluides) ainsi que 49 k€ de frais de nettoyage et 45 k€ de frais de gardiennage ;

Les frais concernant l'Embarcadère font l'objet d'une refacturation du budget principal au budget annexe de cette salle de spectacle.

- **114 k€ pour le nouveau groupe scolaire Taos Amrouche – Charlotte Delbo** : 58 k€ de commandes de repas des cantines au SIRESCO ; 55 k€ de frais de bâtiment (maintenance, fluides) ;
- **140 k€ concernant les temps d'activités périscolaires** : 60 k€ pour les centres de loisirs maternels, 40 k€ de contrats pour la réalisation d'ateliers, 30 k€ de locations de salles à l'OPH ou à des salles de sport, 9 k€ de matériel et vêtements de sport.
- **78 k€ pour la formation des emplois d'avenir.**

On ne considère comme charge de nouvel équipement ou service en première année pleine de fonctionnement que la partie venant en supplément du montant inscrit au BP 2013. Si un nouvel équipement a par exemple disposé de 100 000 € de budget primitif pour 2013 pour 4 mois de fonctionnement et de 300 000 € au budget primitif 2014 pour 12 mois, la charge de nouvel équipement considérée au BP 2014 est l'effet année pleine de 200 000 €.

Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Dont nouveaux équipements
60611	Eau et assainissement	498 860	517 388	9 963
60612	Energie - Electricité	1 396 434	1 432 823	51 748
60618	Autres fournitures	1 292 438	1 312 109	37 502
60621	Combustibles	14 800	15 908	-
60622	Carburants	460 297	431 844	-
60623	Alimentation	3 233 381	3 209 746	58 200
60624	Produits de traitement		1 503	1 019
60628	Autres fournitures non stockées	26 908	59 032	-
60631	Fournitures d'entretien	188 610	166 075	-
60632	Fournitures de petit équipement	225 801	126 616	34 518
60636	Vêtements de travail	247 500	185 552	3 880
6064	Fournitures administratives	248 400	196 153	-
6065	Livres disques cassettes	3 620	3 508	-
6067	Fournitures scolaires	302 131	284 495	-
6068	Autres matières et fournitures	544 629	626 981	32 158
611	Contrats de prestations de services	679 513	713 093	-
6132	Locations immobilières	617 355	611 204	23 074
6135	Locations mobilières	299 730	309 575	-
614	Charges locatives et de copropriété	176 046	189 285	6 787
61521	Entretien terrains	1 700	1 600	-
61522	Entretien bâtiments	244 500	227 465	-
61523	Entretien voies et réseaux	55 000	51 410	-
61551	Entretien matériel roulant	170 000	164 900	-
61558	Autres biens mobiliers	110 683	125 925	-
6156	Maintenance	1 026 605	1 105 545	9 700
616	Primes d'assurances	416 377	227 912	-
617	Etudes et recherches	187 376	191 206	-
6182	Documentation générale et technique	84 277	79 539	-
6184	Versements à des organ. de formation	280 000	343 010	77 600
6185	Frais de colloques et séminaires	13 000		-
6188	Autres frais divers	938 982	749 121	42 195
6225	Indemn. au comptable et aux régisseurs	17 964	10 939	-
6226	Honoraires	189 167	207 310	-

6227	Frais d'actes et de contentieux	33 500	37 345	-
6228	Divers	4 150	4 374	-
6231	Annonces et insertions	108 440	96 806	-
6232	Fêtes et cérémonies	274 353	284 598	-
6233	Foires et expositions	24 348	15 971	-
6236	Catalogues et imprimés	135 000	129 398	-
6237	Publications	53 850	36 278	-
6238	Publicité publications diverses	2 400	2 473	-
6241	Transports de biens	80 000	29 100	-
6247	Transports collectifs	282 604	272 317	-
6248	Divers	37 000	53 350	-
6251	Voyages et déplacements	16 590	25 733	-
6256	Missions	16 070	13 026	-
6257	Réceptions	18 951	23 344	-
6261	Frais d'affranchissement	200 000	180 000	-
6262	Frais de télécommunication	281 000	224 020	-
627	Services bancaires et assimilés	2 429	5 286	-
6281	Concours divers (cotisations...)	79 550	76 854	-
6282	Frais de gardiennage (églises forêts..)	65 000	106 700	43 650
6283	Frais de nettoyage des locaux	50 240	92 344	48 500
6284	Redevances pour services rendus		46 743	-
62848	Redevances autres prestations de service	45 510		-
62875	Rbt de frais aux communes membres du GFP	913 379	901 412	-
62876	Rbt de frais au GFP de rattachement	480 835	468 510	-
62878	Remboursement frais à autres organismes	136 536	262 612	-
6288	Autres services	193 287	195 671	-
63512	Taxes foncières	232 000	208 550	-
63513	Autres impôts locaux	23 500	28 130	-
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 100	2 037	-
6358	Autres droits	39 435	36 860	-
637	Autres impôts taxes et versements ass.	15 642	12 765	-
TOTAL chapitre 011		18 039 783	17 751 379	480 494

Voici une explication pour les articles connaissant une évolution significative :

60624 et 60628 – Produits de traitement et autres fournitures non stockées

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014 hors neaux éqts	Neaux éqts	BP 2014	Evolution
60624	Produits de traitement		484	1 019	1 503	
60628	Autres fournitures non stockées	26 908	59 032	-	59 032	119,4%

Les produits pharmaceutiques étaient imputés en 2013 sur le compte 60628 et le sont maintenant sur le compte 60624.

L'augmentation de l'article 60628 s'explique principalement par la réimputation des couches que doit obligatoirement fournir la commune dans les crèches depuis une circulaire récente de la CAF. Elles représentaient 19 300 € pour 7 mois au BP 2013 où elles étaient imputées sur l'article 6068 et 28 500 € au BP 2014 sur toute l'année.

60632 – Fournitures de petit équipement et 6068 – autres matières et fournitures

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014 hors nouveaux éqts	Neaux éqts	BP 2014	Evolution
60632	Fournitures de petit équipement	225 801	92 098	34 518	126 616	-43,9%
6068	Autres matières et fournitures	544 629	594 823	32 158	626 981	15,1%

Alors que les pièces mécaniques (114 k€ au BP 2013, 110 k€ au BP 2014) représentaient la principale catégorie de dépenses sur l'article 60632, elles sont maintenant imputées sur l'article 6068.

Les crédits pour les « nouveaux équipements » concernent les fournitures des centres de loisirs maternels dans le cadre des temps d'activités périscolaires.

611 – Contrats de prestation de service

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014 hors nouveaux équipements	Nouveaux équipements	BP 2014	Evolution
611	Contrats de prestations de services	679 513	696 118	16 975	713 093	4,9%

Ce poste comprend le prix de 590 k€ en 2013 et 592 k€ en 2014 payé par la ville au gestionnaire de la crèche Annike Kélébé (15-15 bis avenue de la République), choisi par marché public. Cet établissement comprend 35 berceaux dont 20 destinés aux enfants du personnel communal. Il est prévu d'acheter 5 nouvelles places de crèche à un prestataire, d'où l'inscription de 16 975 € comme « nouvel équipement ».

Cet article comprend également le loyer de l'école Dolto - Maathaï dans le cadre du contrat de partenariat public-privé qui a permis sa construction, la rémunération de l'OPH pour la gestion d'immeubles communaux. De nouveaux crédits sont enfin inscrits en prévision du recrutement d'un prestataire pour gérer le marché du Montfort au terme de la convention actuelle.

6132 et 614 – Loyers et charges

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014 hors nouveaux équipements	Nouveaux équipements	BP 2014	Evolution
6132	Locations immobilières	617 355	588 574	22 630	611 204	-1,0%
614	Charges locatives et de copropriété	176 046	189 285	-	189 285	7,5%

L'OMJA a quitté les locaux du 61 rue de la Commune de Paris, jusqu'à présent loués par la ville pour 40 k€ (loyer + charges), pour s'installer aux 37-39 boulevard Anatole France dans des locaux en partie propriété de la ville, en partie propriété de l'OPH mais loués par l'association. Ceci provoque une diminution des loyers payés par la ville.

A l'inverse, deux principales nouvelles locations apparaissent au budget 2014 : le 12 rue Paul Bert où sont installés une boutique de quartier ainsi que le projet de friperie solidaire « La Fripouille » ; les locaux loués dans le cadre des rythmes scolaires.

Des augmentations significatives de charges locatives ont par ailleurs été signifiées à la commune.

61558 – Autres biens mobiliers

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014 hors neaux éqts	Neaux éqts	BP 2014	Evolution
61558	Autres biens mobiliers	110 683	125 925	-	125 925	21,9%

Cet article concerne les frais de maintenance et de réparation du matériel des services. L'augmentation s'explique notamment par les nouveaux matériels acquis par la police municipale pour un budget de maintenance de 16 360 € : équipements de radio et géolocalisation, radar, dispositifs pour procès-verbaux électroniques, caméras de la Zone de Sécurité Prioritaire.

616 – Primes d'assurance

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014 hors nouveaux équipements	Nouveaux équipements	BP 2014	Evolution
616	Primes d'assurances	416 377	227 912		227 912	-45,3%

Une prévision de 200 k€ était inscrite au BP 2013 pour faire face à l'assurance initiale du bâtiment du Conservatoire et de l'Embarcadère. Cette inscription importante mais ponctuelle explique pourquoi le crédit 2014 est beaucoup plus faible.

617 – Etudes et recherches

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014 hors neaux éqts	Neaux Eqts	BP 2014	Evolution
617	Etudes et recherches	187 376	191 207	-	191 206	2,0%

Les études budgétées sont listées dans le tableau qui suit :

Nature	Montant
Diverses études d'urbanisme, notamment sur les secteurs Barbusse / Lécuyer, Pressensé, canal et sur la future mosquée	63 050
Diagnostic de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) dans le cadre des travaux du centre-ville	29 100
Agenda 21	27 160
Accompagnement à l'établissement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	23 522
Mise en place d'outils pour le suivi du patrimoine mobilier de la commune	14 550
Qualiville	14 550
Amélioration de la qualité de l'air intérieur	6 790
Lutte contre les discriminations et droits des femmes	6 305
Mission d'accompagnement social et juridique pour le 1 rue Gaston Carré	3 395
Fin de la mission « plan d'actions pour la redynamisation commerciale du centre ville »	2 785
TOTAL	191 206

6184 – Versements à des organismes de formation

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
6184	Versements à des organismes de formation	280 000	343 010	22,5%

Le budget de formation représente une priorité municipale depuis plusieurs années et continue d'augmenter en 2014. L'augmentation provient des frais de formation des emplois d'avenir, calculés sur la base d'une formation en moyenne à 3 000 € pour chaque emploi d'avenir sur leur durée de trois ans.

6241 – Transports de biens

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
6241	Transports de biens	80 000	29 100	-63,6%

Cet article correspond aux frais de déménagement. Il était exceptionnellement élevé en 2013 du fait du déménagement du Conservatoire des locaux rue Réchossière vers les nouveaux de la rue Edouard Poisson.

6248 – Congés bonifiés

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
6248	Divers (congrés bonifiés)	37 000	53 350	44,2%

Ce dispositif national obligatoire permet aux agents originaires d'outre-mer de bénéficier de la prise en charge par la collectivité de trajets vers leur territoire d'origine. Le crédit peut varier fortement d'une année sur l'autre car, bien que le nombre d'agents bénéficiaires reste à peu près constant, ils sont plus nombreux à partir certaines années que d'autres.

63512 à 637 – Impôts et taxes

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
63512	Taxes foncières	232 000	208 550	-10,1%
63513	Autres impôts locaux	23 500	28 130	19,7%
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 100	2 037	-3,0%
6358	Autres droits	39 435	36 860	-6,5%
637	Autres impôts, taxes et versements ass.	15 642	12 765	-18,4%

Les taxes foncières ont fait l'objet d'un grand travail de vérification dans le cadre du plan d'économies qui a permis d'en réduire le montant à la fois rétroactivement et pour l'avenir.

2.2. Chapitre 12 – charges de personnel

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
6218	Autre personnel extérieur	571209	650 668	13.9%
6331	Versements de transport	630 493	728 308	15.5%
6332	Cotisations versées au Fonds National d'Aide au Logement (FNAL)	183 249	202 968	10.8%
6336	Cotisation au centre national de gestion fonction publique	534 847	653 832	22.2%
64111	Rémunération principale personnel titulaire	27 897 737	28 160 670	0.9%
64112	Nbi, supplément familial, indemnité résidence personnel titulaire	1 244 469	1 249 964	0.4%
64118	Autres indemnités personnel titulaire	9 405 178	9 612 988	2.2%
64131	Rémunération principale personnel non titulaire	9 170 791	10 309 742	12.4%
64138	Personnel non titulaire - autres indemnités	1 430	1 430	0.0%
64162	Emplois d'avenir	427 500	1 414 907	231.0%
64168	Autres emplois d'insertion	27 641	5 825	-78.9%
6417	Rémunération des apprentis	282 766	135 144	-52.2%
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	5 617 552	6 366 889	13.3%
6453	Cotisations aux caisses de retraite	9 458 514	9 522 176	0.7%
6455	Cotisations pour assurance du personnel	545 000	543 185	-0.3%
6456	Versement au fonds national de compensation du supplément familial	1 953 521	2 114 145	8.2%
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	6 135	8 745	42.5%
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	90 270	75 000	-16.9%
6472	Prestations familiales directes	15 000	1 786	-88.1%
64731	Allocations chômage versées directement	369 190	453 861	22.9%
Total charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)		68 432 492	72 212 233	5,5%

Deux facteurs sont à l'origine de la forte progression de la masse salariale au budget 2014 :

- **d'importantes mesures nationales récentes et l'organisation des élections 2014, dont l'impact est estimé à 800 000 € :**

	BP 2014
Plan de titularisations (loi du 12 mars 2012)	105 000
Revalorisation du traitement des agents de catégorie C	465 000
Augmentation des cotisations patronales	140 000
Organisation des élections municipales et européennes	90 000
TOTAL mesures nationales	800 000

- l'impact en année pleine de plusieurs dispositifs récemment décidés par la municipalité : les temps d'activités périscolaires, le nouveau groupe scolaire Taos Amrouche – Charlotte Delbo, les emplois d'avenir et la salle de spectacle « l'Embarcadère ».

2.3. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Article	Libellé	BP 2013	BP 2014 Hors nouveaux équipements	Neaux éqts	BP 2014	Evolution
6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	1 839 455	1 764 455	686 350	2 450 805	33,2%
6531	Indemnités	667 775	662 147		662 147	-0,8%
6532	Frais de mission des élus	20 000	20 000		20 000	0,0%
6533	Cotisations de retraite	43 784	44 472		44 472	1,6%
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	23 292	176 353		176 353	657,1%
6535	Formation des élus	20 000	20 000		20 000	0,0%
6536	Frais de représentation du maire	3 000	3 000		3 000	0,0%
6541	Créances admises en non valeur	100 000	50 000		50 000	-50,0%
6553	Service d'incendie	1 400 000	1 400 000		1 400 000	0,0%
6554	Contribution aux organismes de regroupement	2 419 521	2 510 343		2 510 343	3,8%
6558	Autres contributions obligatoires	193 000	181 000	118 682	299 682	55,3%
657361	Subvention fonctionnement Caisse Ecoles	473 312	483 091		483 091	2,1%
657362	Subvention fonctionnement CCAS	1 193 200	1 153 200		1 153 200	-3,4%
65737	Subventions fonctionnement aux établissements publics locaux	12 000	2 000		2 000	-83,3%
65738	Autres organismes	24 800	25 265		25 265	1,9%
6574	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	9 132 944	9 038 827	1 547 596	10 586 423	15,9%
658	Charges diverses de la gestion courante	11 150	11 150		11 150	0,0%
TOTAL chapitre 65		17 577 233	17 545 303	2 352 628	19 897 931	13,2%

Le chapitre 65 intègre en 2014 2,4 M€ de charges liées aux nouveaux équipements ou services suivants :

- pour 1,5 M€, les rythmes scolaires (appel à projet et subvention à Aubervacances Loisirs) (article 6574),
- pour 0,7 M€, la subvention au budget annexe de la salle de spectacle « l'Embarcadère » (article 6521),
- pour 0,1 M€, la participation en première année pleine de fonctionnement au service des médiateurs de nuit géré par le groupement d'intérêt public Aubermédiation (article 6558).

A périmètre constant, c'est-à-dire en dehors de l'effet de ces nouveaux équipements ou services, le chapitre 65 est en légère diminution.

6521 – Déficit des budgets annexes à caractère administratifs

Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Evolution
6521	Déficit du Centre Municipal de Santé	1 839 455	1 764 455	- 4,1 %
6521	Déficit de la salle de spectacle « l'Embarcadère »		686 350	
TOTAL article 6521		1 839 455	2 450 805	33,2 %

La municipalité a fait le choix du mode de gestion de la régie dotée de la seule autonomie financière pour plusieurs de ses services publics : le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour les Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH), le Centre Municipal de Santé et la salle de spectacle « l'Embarcadère ». Cette modalité signifie d'une part que ce sont des services de la ville sans personnalité juridique propre (« gestion en régie ») mais d'autre part qu'ils sont budgétairement séparés du budget principal au travers d'un budget annexe (« dotée de la seule autonomie financière »).

Le compte 6521 retrace les subventions du budget principal à ces budgets annexes, c'est-à-dire la prise en charge par la ville du déficit de fonctionnement de ces structures – une fois les refacturations de frais de personnel ou de frais généraux du budget principal aux budgets annexes faites au chapitre 70 (voir ci-dessus).

Le **SSIDPAAH est équilibré** par la dotation « soins à domicile » de l'Agence Régionale de Santé et ne fait donc pas l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal.

Le **Centre Municipal de Santé** poursuit ses réorganisations qui permettent de réduire de nouveau le déficit de fonctionnement de 1 839 k€ au budget primitif pour 2013 à 1 764 k€ au budget primitif pour 2014, soit une réduction de 75 k€. La réduction pluriannuelle du déficit se fait à niveau de service croissant. Il s'agit d'une contribution majeure au plan d'économies et de réduction des dépenses.

En 2014, une antenne du centre municipal de santé ouvrira rue Manigart. Elle ne devrait pas générer de surcoût pour le budget de la commune.

La salle de spectacle « l'Embarcadère » fonctionnera en première année pleine, avec un déficit de fonctionnement supporté par le budget principal estimé à 690 k€ Les charges supportées directement par le budget annexe ont pour l'instant été évaluées à 580 k€ (dont 285 k€ d'achats de spectacles) en fonctionnement plus 50 k€ d'investissement et les refacturations du budget principal au budget annexe pour les frais de personnel et frais généraux (dont le gardiennage et le nettoyage) à 490 k€. Les recettes de fonctionnement sont estimées à 425 k€ dont 300 k€ de billetterie.

6531 à 6536 – indemnités, frais de mission, de formation et de représentation des élus

Article	Libellé	BP 2013	BP 2014 Hors nouveaux équipements	Neaux éqts	BP 2014	Evolution
6531	Indemnités	667 775	662 147		662 147	-0,8%
6532	Frais de mission des élus	20 000	20 000		20 000	0,0%
6533	Cotisations de retraite	43 784	44 472		44 472	1,6%
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	23 292	176 353		176 353	657,1%
6535	Formation des élus	20 000	20 000		20 000	0,0%
6536	Frais de représentation du maire	3 000	3 000		3 000	0,0%

Les frais liés aux élus du Conseil Municipal sont depuis peu imposés aux cotisations sociales. La commune paie la part patronale tandis que les élus paient la part salariale. C'est pourquoi l'article 6534 augmente d'environ 150 k€ du budget primitif 2013 au budget primitif 2014.

6541 – créances admises en non valeur

Article	Libellé	BP 2013	BP 2014 Hors nouveaux équipements	Neaux éqts	BP 2014	Evolution
6541	Créances admises en non valeur	100 000	50 000		50 000	-50,0%

Lorsque la Trésorerie Municipale ne parvient pas à recouvrer une créance de la commune, elle propose au Conseil Municipal son admission en non valeur. Comptablement, cela se traduit par l'émission d'un mandat de dépense qui permet de constater la perte due au non encaissement de la recette. Le crédit pour ces opérations est réévalué à la baisse compte tenu du niveau des dépenses effectives en 2012 et 2013.

6553 et 6554 – contributions aux services d'incendie et à des organismes de regroupement

Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Evolution
6553	Service d'incendie	1 400 000	1 400 000	0,0%
6554	Contribution aux organismes de regroupement	2 419 521	2 510 343	3,8%

L'article 6553 correspond à la contribution obligatoire de la commune à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Les deux organismes de regroupement de communes principaux auxquels participe la ville par ses dépenses à l'article 6554 sont le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et le cimetière intercommunal. La contribution au CRR augmente de 4,3 % par rapport au budget primitif pour 2013 suite à l'ajustement qui avait déjà été effectué en budget supplémentaire 2013.

	BP 2013	BP 2014	Evolution
Conservatoire à Rayonnement Régional Aubervilliers - La Courneuve	1 981 642 €	2 066 242 €	4,3%
Cimetière intercommunal (Aubervilliers - Bobigny - la Courneuve - Drancy)	306 100 €	312 222 €	2,0%
Syndicat de gestion du bâtiment du groupe scolaire intercommunal Casarès – Doisneau	79 407 €	79 407 €	0,0%
Syndicat pour la restauration collective (SIRESCO)	32 500 €	32 500 €	0,0%
AUTOLIB	9 000 €	9 000 €	0,0%
Paris Métropole	7 300 €	7 400 €	1,4%
Syndicat funéraire	3 572 €	3 572 €	0,0%
TOTAL article 6554	2 419 521 €	2 510 343 €	3,8%

6574 – Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé

Article	Libellé	BP 2013	BP 2014	Evolution
6574	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé : périmètre constant	9 132 944	9 038 827	- 1,0 %
6574	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé : temps d'activités périscolaires		1 547 596	
TOTAL article 6574			10 586 423	15,9 %

A périmètre constant, les subventions aux associations sont en diminution d'un pourcent. C'est l'apparition des temps d'activités périscolaires qui est à l'origine de l'augmentation forte de cet article :

- **sur la base des subventions attribuées à la rentrée 2013, le budget 2014 pour l'appel à projets aux associations pour les temps d'activités périscolaires est fixé à 930 600 € ;**

Ce sont plus de 10 000 séances qui sont assurées par les associations retenues dans le cadre de l'appel à projets autour des trois thèmes retenus : culture, sports et citoyenneté.

- **la subvention complémentaire à Aubervacances-Loisirs pour la gestion des temps d'activités périscolaires est de 615 k€.**

Cette somme se répartit entre 510 k€ de dépenses de personnel et 105 k€ d'achats et fournitures. 20 emplois d'avenir et 4 nouveaux agents ont été embauchés par l'association.

Si l'on met à part ces subventions, voici l'évolution des subventions supérieures à 50 000 € ainsi que le total des autres subventions attribuées par la ville :

	BP 2013	BP 2014	Evolution
Aubervacances-Loisirs	1 981 408	2 111 576	6,6%
Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA)	1 815 352	1 773 048	-2,3%
Comité des Œuvres Sociales (COS)	585 745	598 148	2,1%
Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers (CICA)	525 800	525 800	0,0%
Théâtre de la Commune	491 247	491 247	0,0%
Football Club Municipal d'Aubervilliers (FCMA)	350 000	370 000	5,7%
Crèche IEPC scoubidou	350 000	350 000	0,0%
Cinéma Le Studio	181 400	206 400	11,0%
Ville des Musiques du monde	175 000	175 000	0,0%
Crèche APETREIMC houla baloo	201 702	160 000	-20,7%
Les Seniors d'Aubervilliers	150 173	150 173	0,0%
CMA Handball	100 000	120 000	20,0%
Association Sportive pour la Jeunesse d'Aubervilliers (ASJA)	100 000	120 000	20,0%
Aubervilliers Avenir Basket Ball (AABB)	120 000	120 000	0,0%
CMA cyclisme	107 000	107 000	0,0%
Association Logement Jeunes 93 (ALJ 93)	200 000	100 000	-50,0%
Centre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers (CAPA)	113 880	95 269	-16,3%
CMA omnisports	100 000	45 000	- 55,0%
Régie de quartier Maladrerie	95 000	95 000	0,0%
CMA escrime	106 200	86 200	-18,8%
Agence Immobilière à Vocation Sociale	85 000	85 000	0,0%
AUORE	80 000		0,0%
Association Logement Jeunes 93 (ALJ 93) – MOUS roms 52 rue Saint Denis	75 304	76 728	1,9%
Bourse du travail	70 000	70 000	0,0%
Les Laboratoires d'Aubervilliers	60 000	60 000	0,0%
Zingaro	55 034	55 034	0,0%
TOTAL des subventions supérieures à 50 000 € (hors temps d'activités périscolaires)	8 275 245	8 146 623	- 1,6%
TOTAL des subventions inférieures à 50 000 € (hors temps d'activités périscolaires)	857 699	892 204	4,0%

TOTAL des subventions hors temps d'activités périscolaires	9 132 944	9 038 827	- 1,0 %
---	------------------	------------------	----------------

Le soutien financier de la ville à plusieurs associations est accru :

- Outre la nouvelle subvention pour les temps d'activités périscolaires, **Aubervacances Loisirs** bénéficie d'un soutien accru du fait de l'augmentation de la fréquentation des centres, du nouveau centre pour l'école Charlotte Delbo et du remplacement de plusieurs agents payés par la ville par des agents payés par l'association ;
- si la subvention de l'**OMJA** est en apparence en diminution, cela est dû uniquement à la part de subvention qui est un reversement des participations de la CAF, qui était exceptionnellement élevée en 2013. Si l'on excepte cet effet, le soutien financier réel de la ville est donc bien en augmentation de 2013 à 2014.
- De la même manière, la baisse de la subvention du **Centre d'Arts Plastiques d'Aubervilliers (CAPA)** masque une augmentation du soutien financier réel de la ville. La directrice du centre était en effet précédemment rémunérée par l'association alors que sa remplaçante l'est par la ville. La subvention diminuant moins que le salaire de l'ancienne directrice, le soutien financier de la ville augmente pour financer certaines nouvelles actions du projet d'établissement.
- La ville accorde un soutien accru à **trois associations sportives** qui ont récemment augmenté leur niveau : le FCMA (+ 20 000 €), le CMA handball (+ 20 000 €) et l'ASJA (+ 20 000 €).
- Le **cinéma Le Studio** connaît actuellement des difficultés financières importantes mais élabore un nouveau projet pluriannuel. Le principal objectif est de retrouver une fréquentation plus importante. Afin d'accompagner ce plan de redressement, la commune apporte un soutien supplémentaire de 25 000 €.

D'autres évolutions du niveau de subvention correspondent à des ajustements sans modification du niveau réel d'intervention de la ville. Ainsi :

- des rattrapages ponctuels, sans caractère pérenne, avaient été inscrits au budget primitif pour 2013 pour l'ALJ 93 et pour le CMA escrime, d'où les montants plus élevés cette année-là ;
- l'apurement du passif du CMA omnisports devrait se terminer en 2014, d'où la diminution des crédits inscrits à cet effet.

Parmi les subventions inférieures à 50 000 €, il est important de noter un nouveau soutien de 30 000 € au Pact Arim pour l'accompagnement social de la résidence 80 rue Réchossière, livrée au cours de l'année 2014.

A l'inverse, une subvention à la Fondation des Apprentis d'Auteuil de 30 000 € était attribuée pour soutenir une mission de médiation dans le quartier du Landy. Cette mission est maintenant terminée avec un climat apaisé, d'où la non reconduction de cette subvention.

2.4. Chapitre 66 – charges financières

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014	Evolution
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 121 596	5 488 624	7,2 %
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	304 093	- 78 008	
661138	Remboursement d'intérêts d'emprunts transférés à tiers	21 245	21 245	0,0 %
6615	Intérêts des comptes courants et dépôts	180 000	155 000	-13,9%
6618	Intérêts des autres dettes	631 477	616 158	-2,4%
668	Autres charges financières	75 000	75 000	0,0%
Total chapitre 66 charges financières		6 333 411	6 278 019	- 0,9 %

La baisse des frais financiers entre le BP 2013 et le BP 2014 s'explique par la présence d'intérêts courus non échus négatifs. Malgré la faiblesse persistante des taux d'intérêt, les intérêts réglés à l'échéance devraient quant à eux augmenter pour deux raisons : l'augmentation de l'encours et l'entrée en phase structurée d'un emprunt DEXIA indexé sur les taux longs britanniques qui était jusqu'à présent en phase bonifiée.

2.5. Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014
6711	Intérêts moratoires et pénal. de marchés		141 000
6713	Secours et dots	50 000	62 000
6714	Bourses et prix	102 190	99 423
6718	Autres charges excep. sur opé. de gest.	31 000	31 000
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	100 000	50 000
678	Autres charges exceptionnelles	30 300	16 300
Total chapitre 67 charges exceptionnelles		313 490	399 723

L'augmentation du chapitre 67 provient de l'inscription d'une provision pour le paiement d'intérêts moratoires ou de pénalités de marchés publics pour 141 000 €.

L'article 6713 « secours et dots » correspond aux crédits pour le versement de la Prestation Locale Assistantes Maternelles (PLAM). Il s'agit d'un versement de la commune, créé en 2013, pour toutes les familles ayant recours aux services d'une assistante maternelle. Son montant est de 500, 600 ou 700 € selon le niveau de revenus de la famille. Elle est versée en une fois à la signature du contrat avec l'assistante maternelle dans une logique d'amorçage ou de coup de pouce : il s'agit de permettre aux familles de couvrir le premier salaire de l'assistante maternelle avant les versements de l'aide départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE) du Conseil Général et de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) de la CAF les mois suivants.

L'article 6714 correspond en grande partie aux versements des bourses « contrat local jeunes Auber+ », par lequel la commune soutient les projets de jeunes Albertivillariens qui accomplissent un travail d'intérêt général.

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

L'objectif de stabiliser la dette en 2014 sera atteint et le budget primitif pour 2014 prévoit même un léger désendettement. Les dépenses d'équipement au budget primitif pour 2014, qui s'élèvent à 19,4 M€, sont en effet entièrement financées par des ressources propres d'investissement : autofinancement, c'est-à-dire l'épargne brute dégagée de la section de fonctionnement ; taxes d'urbanisme ; Fonds de Compensation de la TVA ; cessions d'immobilisation ; subventions d'investissement. Dès lors, le recours à l'emprunt nécessaire pour équilibrer la section d'investissement (11,6 M€) est inférieur au montant des remboursements de capital des emprunts antérieurs de la ville (12,0 M€).

1. Opérations d'investissement récurrent

Le budget pour 2014 met l'accent sur l'entretien du patrimoine existant. Les crédits des opérations « 050 travaux d'entretien des bâtiments » et « 051 – traitement des espaces extérieurs » passent de 1 820 k€ au BP 2013 à 3 373k€ au BP 2014.

Des classes informatiques mobiles sont mises en place dans les écoles. Il s'agit de chariots dotés d'ordinateurs portables ou de tablettes à utiliser à l'intérieur de la classe. Ceci permet de reconvertir les salles informatiques des écoles en salles de classe et ainsi de gagner de l'espace. Le budget d'acquisition de ces équipements est de 596 000 €, portés sur l'opération « 074 – matériel et mobilier scolaire ».

Concernant l'opération « 080 – réserves foncières », les recettes prévues sont plus importantes que les dépenses. Cela s'explique par six cessions de terrains ou immeubles qui avaient été acquis au cours des dernières années : 80 rue Heurtault / rue des Noyers, 20 rue du Colonel Fabien, 209 boulevard Félix Faure, 154 boulevard Félix Faure, 36 rue Charron / rue Léopold Réchossière, 4 Pierre Curie et 5 rue de la gare.

Les subventions pour surcharge foncière versées en 2014 seront de 2,2 M€ Il s'agit de subventions attribuées par la commune à des opérations de logement social. Le versement intervient après la fin de l'opération et une fois le versement pour dépassement du plafond légal de densité versé. C'est pourquoi les subventions versées en 2014 ont déjà été votées par le Conseil Municipal. Voici les opérations concernées en 2014 :

Adresse	Opérateur	Montant
78-80 rue Réchossière	I3F	215 000 €
9 rue du Clos Bénard	Efidis	725 197 €
85-89 rue de Saint Denis	Logirep	631 040 €
6-8 boulevard Anatole France	Moulin Vert	72 304 €
3-5-7 rue Emile Dubois	Vilogia	568 049 €

2. Opération d'investissement pour des nouveaux équipements

Les principales opérations d'investissement en 2014 concernent :

- La poursuite des acquisitions foncière en vue de la **construction par le Conseil Général d'un sixième collège** rue Sadi Carnot (1,7 M€) ;
- Les études préalables à la construction d'un **nouveau groupe scolaire dans le secteur Port – Chemin Vert** pour la rentrée 2016 (1,3 M€) ;
- Après l'acquisition en 2013 des anciens locaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie aux 44-46 rue Danielle Casanova, aménagement d'un **espace famille** regroupant notamment le relais d'assistantes maternelles, une ludothèque et une extension de la maison pour tous Bertly Albrecht (1,2 M€) ;
- Les premiers travaux en vue de la création d'un réseau de chaleur (564 k€) ;
- La poursuite de la **rénovation du stade André Karman** avec la réfection de la piste d'athlétisme (550 k€) ;
- La sécurisation de la cheminée de l'ancienne manufacture des allumettes / Documentation Française au 124 rue Henri Barbusse (445 k€).

3. Opérations pour compte de tiers

Ces réquisitions de travaux sur des habitations privées sont d'abord payées par la commune, mais les frais doivent ensuite être remboursés par le propriétaire. Les dépenses et recettes inscrites sur ce poste sont donc équivalentes.

4. Recettes d'investissement

Article	Contenu	BP 2013	BP 2014
1321 à 1328	Subventions Etat, région, département, autres	5 184 773	1 261 103
1641	Emprunts	19 662 083	11 629 054
16449	Opérations afférentes lignes de trésorerie	5 204 763	4 529 825
204	Subventions d'équipement versées	1 000 000	500 000
10222	Fonds de compensation de la TVA	5 632 000	4 658 900
10223 à 10226	Taxes d'urbanisme : taxe locale d'équipement, versement pour dépassement du plafond légal de densité, taxe d'aménagement	4 244 000	5 408 655
274, 276351, 27636	Prêts, créances sur l'agglomération de Plaine Commune, le CCAS et la Caisse des Ecoles	919 800	699 746
275	Dépôts et cautionnements versés	1 000 000	1 000 000
024	Cessions d'immobilisation	6 025 951	3 113 700
4542099	Recettes d'opération pour compte de tiers (travaux d'office)	2 011 529	933 000
Total recettes d'investissement		50 884 899	33 733 983

4.1. 10222 – Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA permet de récupérer une partie de la TVA payée sur les investissements de l'année antérieure. Les investissements 2013 étaient élevés mais inférieurs à ceux de 2012, d'où la diminution du montant inscrit en prévision.

4.2. Taxes d'urbanisme

Les nouvelles constructions sur la ville sont source de nouvelles dépenses car elles rendent nécessaires de nouveaux équipements. Pour financer ces nouveaux équipements, la fiscalité de l'urbanisme taxe ces nouvelles constructions. Suite à la réforme entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012, une période de transition est en cours :

- l'ancienne **taxe locale d'équipement (TLE)** continue d'être perçue sur les constructions issues des permis de construire délivrés avant le 1^{er} mars 2012 ;
- le **versement pour dépassement du plafond légal de densité (VDPLD)**, taxe d'autant plus élevée qu'une construction est dense, continue de s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2014 ;
- la **taxe d'aménagement** remplace la taxe locale d'équipement pour les permis délivrés à partir du 1^{er} mars 2012 et commence donc à être perçue en 2014. A partir de 2015, la taxe d'aménagement se substituera également au VDPLD. La commune a jusqu'au 31 octobre 2014 pour délibérer sur ce sujet.

Du fait du dynamisme des constructions sur la ville, les montants perçus sont très élevés en 2014, notamment sur le VDPLD.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2013044

Signataire : MP

OBJET : Adoption du budget primitif 2014 de la commune (budget principal)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L.2312.-1 et L.2312-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicables aux communes,

Vu le projet de loi de finances pour 2014,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du conseil municipal du 21 novembre 2013,

Vu le projet de budget primitif 2014,

A la majorité des membres du conseil les groupes "Tous ensembles pour Aubervilliers", ayant voté contre M. KAMALA s'étant abstenu, "Union du Nouvel Aubervilliers", "Aubervilliers en marche pour le changement" et Mme KOUAME ayant voté contre

DELIBERE :

APPROUVE le budget primitif 2014 de la commune (budget principal) équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 49 749 539 €

Recettes : 49 749 539 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 121 539 285 €

Recettes : 121 539 285 €

DIT que le Maire est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

FIXE le montant d'emprunt maximum autorisé pour assurer l'équilibre de la section d'investissement à 11 629 054 €

Le Maire adjoint
Djamila KHELAF

Reçu en Préfecture le : 27/12/2013
Publié le 24/12/2013
Certifié exécutoire le : 27/12/2013

Le Maire Adjoint
Djamila KHELAF